Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Un cas de Covid-19 au collège Paul Gauthier de Cavaillon



Après un cas de Covid-19 détecté mi-juin au collège Daudet de Carpentras, c'est dans le collège Paul-Gauthier à Cavaillon qu'un nouveau cas vient d'être détecté. Il s'agit d'un personnel enseignant de l'établissement qui a été mis depuis à l'isolement

L'ensemble des mesures de 'contact-tracing' ont été immédiatement mises en œuvre par les services de l'Agence régionale de santé (ARS) et par l'établissement, en lien avec les services de l'inspection académique. Les cas contacts parmi les élèves et les personnels de l'établissement, ayant côtoyé l'enseignant, sont en cours d'identification et seront testés jeudi. Les résultats seront connus en fin de semaine.

Conséquence : le collège, qui participe au dispositif 'Vacances apprenantes' restera donc fermé à compter de ce jour jusqu'à vendredi 10 juillet inclus, afin de permettre la réouverture du collège pour poursuivre l'opération dans les meilleures conditions sanitaires, après désinfection des locaux.

Les élèves et adultes déjà partis en vacances seront contactés pour réalisation d'un test sur leur lieu de villégiature. L'ARS rappelle que seules les personnes qui ont eu un contact direct avec un cas avéré de Covid-19 sont considérées comme des cas contacts.

Pour rappel, tous les tests menés à la suite du cas détecté au collège Daudet de Carpentras se sont révélés négatifs.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Covid-19 : tous les résultats sont négatifs au collège Daudet de Carpentras



Suite à la détection d'un cas positif de Covid-19 parmi le personnel enseignant du collège Alphonse-Daudet à Carpentras il y a une dizaine de jours, les élèves et les personnels de l'établissement ayant eu un contact rapproché avec ce cas positif ont été testés. Les résultats des contrôles de cas contact à risque, réalisés à J+7 sont tous revenus négatifs. La mesure de quatorzaine des personnes contacts à risque se poursuit donc de façon allégée, elle pourra être levée complètement au bout de 14 jours, en l'absence d'apparition de symptômes. Rappelons que l'établissement scolaire avait pu rouvrir le 23 juin dernier après une désinfection complète des locaux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Reconnaissance en maladie professionnelle des travailleurs atteints du Covid-19



Le ministère du Travail de celui des Solidarités et de la Santé viennent de reconnaître le Covid-19 comme maladie professionnelle. Cette reconnaissance sera automatique pour tous les soignants et elle sera facilitée pour tous les travailleurs ayant travaillé pendant la période du confinement

Le Gouvernement vient d'annoncer les modalités de reconnaissance en maladie professionnelle des travailleurs atteints du Covid-19. Elles seront facilitées pour éviter des procédures complexes de reconnaissance pour les travailleurs ayant eu une probabilité forte d'avoir été atteints du Covid-19 dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les personnels soignants d'abord

Les soignants atteints du Covid-19 dans sa forme sévère verront leur maladie systématiquement et automatiquement reconnue comme une maladie professionnelle. Un tableau de maladies professionnelles dédié au Covid-19 sera ainsi créé par décret afin de permettre à tous les soignants atteints d'une forme sévère de la maladie de bénéficier d'une reconnaissance de maladie professionnelle. Seront concernés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

tous les soignants des établissements sanitaires et médico-sociaux, les personnels non-soignants travaillant en présentiel dans ces structures ainsi que les personnes assurant le transport et l'accompagnement des personnes atteintes du Covid-19. Les professionnels de santé libéraux bénéficieront de cette reconnaissance dans les mêmes conditions que les autres soignants. Pour ces derniers, l'indemnisation ne sera pas à la charge de la branche accidents du travail et maladies professionnelles.

Facilités pour les travailleurs non-soignants exposés

Pour les travailleurs non-soignants, la procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle sera facilitée : en lieu et place des comités régionaux, un comité unique de reconnaissance national dédié au Covid-19 sera constitué pour assurer l'homogénéité du traitement des demandes. Des recommandations lui seront adressées pour faciliter la reconnaissance de maladie professionnelle pour les salariés atteints de la Covid-19 dans sa forme sévère, pour les activités réalisées en présentiel pendant la période de confinement. Dans le cadre de cette procédure simplifiée, aucun taux d'incapacité permanente ne sera notamment exigé.

Cette reconnaissance en maladie professionnelle permet une prise en charge des frais de soins à hauteur de 100% des tarifs d'assurance maladie, une prise en charge plus favorable des indemnités journalières et enfin une indemnité (rente ou capital) en cas d'incapacité permanente. Une rente est versée aux ayants-droit en cas de décès. Cette mesure permet de faciliter l'accès aux droits des personnels en première ligne dans la gestion de la crise du Covid-19 et en particulier des personnels soignants, qui sont tombés malade dans l'exercice de leur métier.

Eviter aux employeurs de porter la charge financière

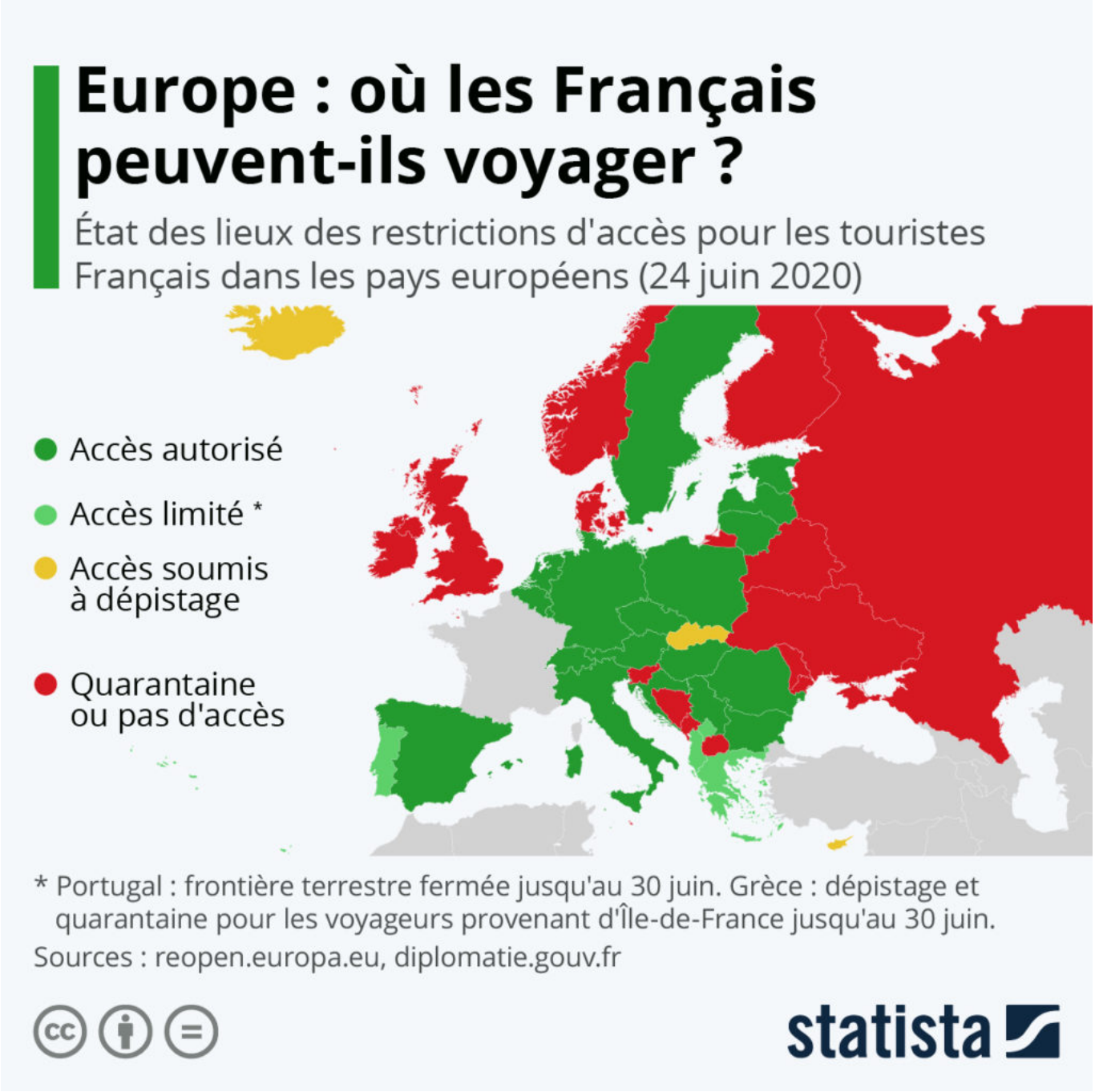
Afin d'éviter aux employeurs concernés de porter la charge financière de l'indemnisation, un arrêté prévoira la mutualisation de cette dépense entre tous les employeurs dans la part mutualisée de leur cotisation accidents du travail et maladies professionnelles. Elle sera assurée par l'Etat s'agissant des professionnels de santé libéraux qui ne bénéficient pas d'une couverture au titre des maladies professionnelles.

« En simplifiant la procédure de reconnaissance d'une maladie professionnelle au titre du covid-19, le gouvernement prend en compte l'exposition particulière à laquelle ont été soumis, d'une part, les soignants et, d'autre part, les salariés ayant continué à travailler en présentiel pendant la période de confinement, expliquent les deux ministères. Des dispositions réglementaires seront publiées dans les prochains jours pour préciser et permettre la mise en œuvre rapide de ces mesures. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Europe : où les touristes Français peuvent-ils voyager ?



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Voyager en Europe est redevenu possible pour les Français depuis le 15 juin, date à laquelle de nombreux pays de l'espace Schengen ont rouvert leurs frontières, dont l'Hexagone. Mais chaque pays conserve sa propre politique en la matière et savoir où il est vraiment possible de se rendre quelques jours et sous quelles conditions peut s'avérer être un casse-tête.

Avec les dernières informations disponibles issues de Re-open EU et du site France Diplomatie, Statista vient de réactualiser sa carte qui donne un aperçu des pays ayant rouvert leurs frontières aux touristes Français et de ceux dans lesquels des restrictions d'accès sont toujours en vigueur. Dans certains pays qui accueillent à nouveau les voyageurs européens, des restrictions peuvent toutefois s'appliquer selon les modes de transport ou les régions de provenance. C'est par exemple le cas en Grèce, où le dépistage et la quarantaine restent obligatoires pour toute arrivée depuis un aéroport situé dans une zone à haut risque et ce jusqu'au 30 juin (l'Île de France est toujours concernée). L'entrée au Portugal est possible pour les touristes Français par voie aérienne, mais la frontière terrestre demeure fermée jusqu'à la fin du mois.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Avignon : des paniers solidaires pour les familles dans le besoin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Dans le contexte de crise sanitaire qui perdure, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Mutuelle sociale agricole (Msa) vauclusiennes lancent les 'Paniers solidaires'. 200 familles par semaine sont concernées par cette opération solidaire qui reçoit le soutien de la Chambre d'agriculture et du réseau 'En direct de nos fermes'.

C'est une opération à l'initiative de la Caf et la Msa dont l'enjeu est double. Soutenir d'une part les familles les plus fragiles en subvenant à leurs besoins de première nécessité sur le plan alimentaire et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

d'autre part, permettre aux agriculteurs locaux qui connaissent des difficultés à écouler leurs produits en circuit direct, en raison de la crise sanitaire. Une action qui a tout de suite trouvé écho auprès de la Chambre d'agriculture et d''En direct de nos fermes' qui assure la logistique en mettant à disposition de la Caf une vingtaine d'agriculteurs de son réseau ainsi que ses camions réfrigérés pour la distribution.

Cette opération reçoit le concours de six centres sociaux -Espélido, La Rocade, La Fenêtre, Maison pour tous de Monfleury, la Croix des oiseaux et Orel- qui s'engagent à assurer la distribution gratuite des paniers aux familles dans le besoin (200 familles par semaine en moyenne). Pour cette opération, la Caf dédie une enveloppe de 45 000 € tandis que la Msa participe à hauteur de 15 000 €. Des réunions sont en cours avec l'ensemble des partenaires pour que l'opération soit reconduite sur l'ensemble du Vaucluse.

Chèques vacances : le Département met 1M€ sur la table pour remercier ceux qui ont œuvré pour les autres pendant la crise sanitaire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Le secteur touristique, dont on connaît l'importance en Vaucluse, est l'un des plus touchés par les conséquences indirectes de la crise sanitaire. La quasi-totalité des professionnels redoutent une saison 2020 catastrophique. C'est pour répondre à cette situation d'urgence que le Conseil départemental de Vaucluse a adhéré au dispositif 'Chéquier vacances' pour lequel il va consacrer une enveloppe d'1M€ et que l'Etat abondera d'1M€ supplémentaire au profit de 4 000 bénéficiaires potentiels.

Prise de position

«Des initiatives comparables ont déjà été lancées par ailleurs pour les soignants, qui sont évidemment en première ligne dans la bataille contre la Covid-19, explique Maurice Chabert, Président du Conseil départemental de Vaucluse. Avec la Région Sud, nous avons choisi d'attribuer ces chèques vacances aussi à ceux qui sont en seconde ligne et assurent la continuité de la vie quotidienne de nos concitoyens. Je pense aux livreurs, aux caissiers, aux employés des commerces et aux personnes qui assurent les services à domicile auprès des personnes âgées et des personnes handicapées».

Comment recevoir les chèques vacances

Les bénéficiaires de ce dispositif n'ont aucune démarche à faire. Le Conseil départemental identifiera, via les associations caritatives ou parmi ses propres aidants, les bénévoles qui ont œuvré au contact du public pendant le confinement. Les personnes ciblées se verront ensuite demander, via leur employeur, un numéro de smartphone et une adresse électronique afin de recevoir leur chéquier de manière dématérialisée. Ceux-ci pourront être utilisés individuellement ou en famille, pour des prestations

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

d'hébergement, de restauration et de loisirs en Provence-Alpes-Côte d'Azur avant la fin de l'année. Ils sont utilisables auprès des professionnels inscrits au réseau de l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Carpentras : réouverture du collège Alphonse-Daudet après désinfection



Suite à la détection d'un cas positif de Covid-19 parmi le personnel enseignant du collège Alphonse Daudet à Carpentras, les élèves et les personnels de l'établissement ayant eu un contact rapproché avec ce cas positif ont été testés ce week-end et les résultats se sont avérés négatifs. Parmi ces résultats négatifs, deux font l'objet d'un second test de confirmation. Tous les cas contacts à risque du cas positif sont actuellement placés à l'isolement conformément au protocole sanitaire.

La désinfection des locaux a eu lieu et le collège pourra donc rouvrir comme prévu ce mardi 23 juin 2020. L'ARS (Agence régionale de santé) rappelle que seules les personnes qui ont eu un contact direct avec un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

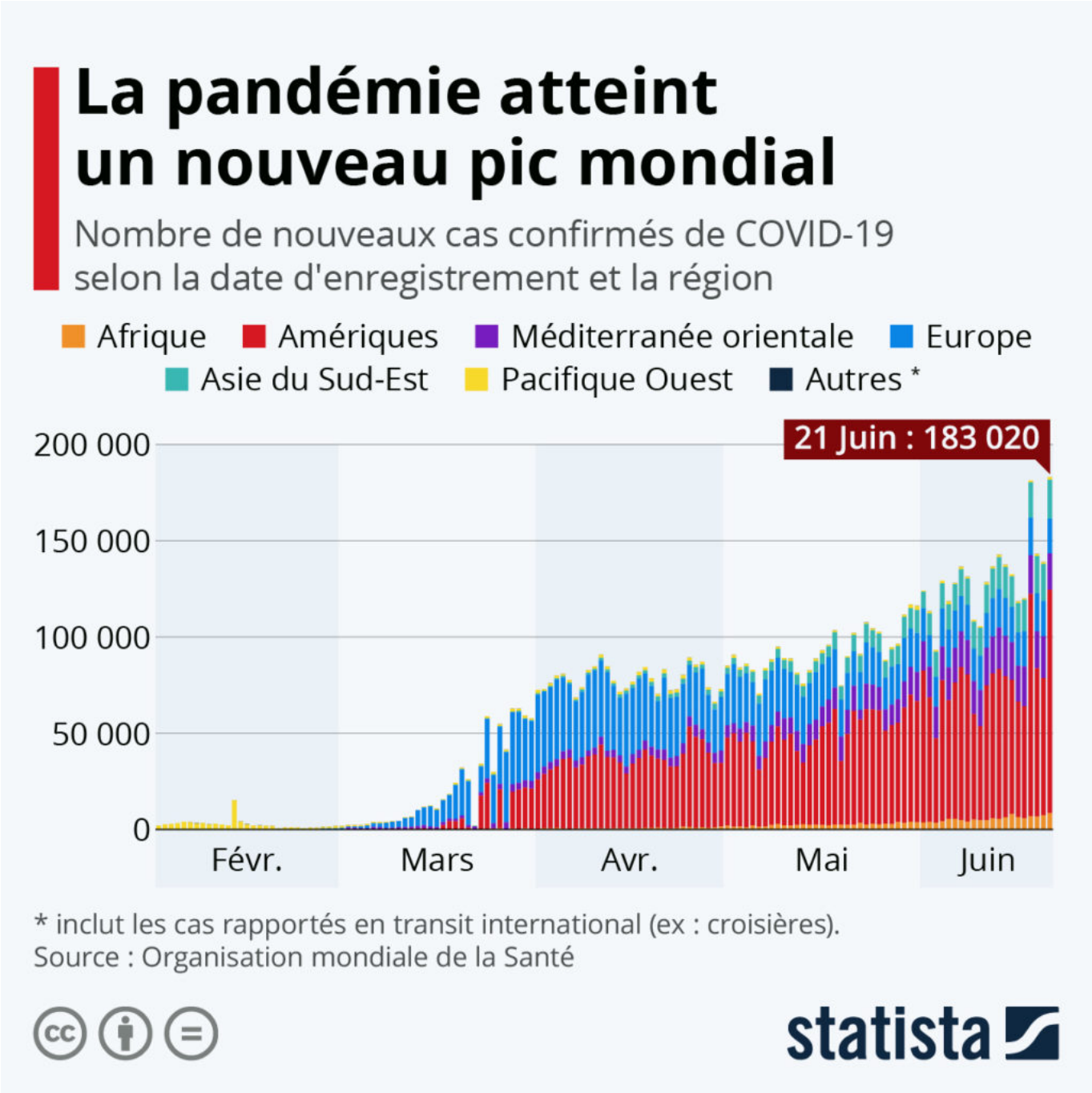
Ecrit par le 2 novembre 2026

cas avéré de Covid-19 sont considérées comme des cas contacts.

Le nombre de cas détectés atteint un nouveau pic mondial

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



L'Organisation mondiale de la Santé a fait état le weekend passé d'une augmentation record du nombre quotidien de nouveaux cas de coronavirus recensés à l'échelle internationale. Le 21 juin, 183 020 nouvelles contaminations ont été rapportées dans le monde alors que le précédent record sur une journée était de 181 232, établi trois jours plus tôt. Comme l'illustre l'infographie publiée par Statista, la forte hausse du nombre de cas actuellement constatée est liée en majeure partie à la progression de l'épidémie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

aux Amériques.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Carpentras : un cas positif de Covid-19 au collège Alphonse-Daudet



Un cas positif de Covid-19 a été détecté hier parmi le personnel enseignant du collège Alphonse-Daudet à Carpentras. L'ensemble des mesures de 'contact-tracing' et de placement à l'isolement ont été immédiatement mises en œuvre par les services de l'Agence régionale de santé (ARS) et par l'établissement, en lien avec les services de l'inspection académique.

Les cas contacts parmi les élèves et les personnels de l'établissement, ayant côtoyé l'enseignant, ont été identifiés et seront testés aujourd'hui.

Les résultats seront connus en tout début de semaine et le collège restera donc fermé ce lundi 22 juin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

2020 afin de permettre une reprise des cours dès que possible dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, après désinfection des locaux.

L'ARS rappelle que seules les personnes qui ont eu un contact direct avec un cas avéré de Covid-19 sont considérées comme des cas contacts.